

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 novembre 2011

Objet : Choix du délégataire et approbation de la convention de délégation de service public pour le renouvellement du contrat de gestion du réseau de transports urbains sous la forme d'une régie intéressée

• date de convocation le 18 novembre 2011

• nombre de délégués

en exercice : 98 • présents : 83 • pouvoirs : 10 • votants : 93 • majorité : 47 • excusés : 15

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, Centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Louis Besson, président de Chambéry métropole.

• étaient présents : 83

Barberaz	David Dubonnet - René Eymard - Christophe Merloz
Barby	Catherine Chappuis - Jean-Noël Boutet de Monvel - Christophe Pierretton
Bassens	Jean-Pierre Burdin - Pierre Cocchi - Christine Rigoletti
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean - Pierre Colin - Julien Donzel - Jean-Pierre Passin
Chambéry	Louis Besson - Danièle Bac-David - Yves Barboussat - Angela Caprioglio-Hisler - Michel Dantin - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Guy Fajeau - Michèle Ferrer - Charline Galea - Nicole Guilhaudin - Michel Haudry - Houria Hedli - Bernard Hofbauer - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudine Laforgue-Durand - Hugues Manouvrier - Leïla Oufkir - Jean-Pierre Ruffier - Jean-Claude Trotel
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Alain Ferrero - Michel Gachet - Bastien Montanvert
Curienne	Xavier Bolze
Jacob-Bellecombette	Bernadette Bugnet - Louis Gaudin - Bruno Stellian
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Frédéric Bois - Pierre Miscopein - Patrick Pendola - Marie-Agnès Thomas - Daniel Vagnon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Christian Billot - Joseph Campagna - Marc Chauvin - Robert Gardette
La Thuile	Pierre Perez - Gérard Battu
Les Déserts	Gérard Dumaz - Marie-Christine Perrin
Montagnole	Jean-Maurice Venturini - Bernard Colin
Puygros	Gérard Marcucci - Sylvie Hyvert
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Daniel Favre - Céline Lapoléon
Saint-Baldoph	Olivier Fayn - Gilles Granger - Michel Lacroix
Saint-Cassin	Michel Roulet-Dubonnet
Saint-Jean-d'Arvey	Jean-Claude Monin - Jacques Chaffardon - Marie-José Soubiès
Saint-Jeoire-Prieuré	Bernard Ortolland - Gilles Rayé
Saint-Sulpice	Michel Didier - Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix - Thierry Repentin
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	François Gallet - Bernard Villiermet
Vimines	Lionel Mithieux - Françoise Carret - Aristide Chinal

• délégués excusés représentés par un suppléant : 14

Françoise Mas - Pierre Beranger - Claude Bernard - Gilles Blanc - Brigitte Bochaton - Joseph Coppa - Jean-Louis Dumaz - Gilles Hammer - Franck Machet - Raymond Massonnat - Jean-Luc Nonet - Alain Poncet - Marc Vilain - Claudine Watrin

• délégués excusés ayant donné pouvoir : 10

de Michel Arnaud à Daniel Grosjean - de Ludovic Bouvier à Daniel Rochaix - de Monique Chapperon à Daniel Favre - de Pascale Coupeau à Xavier Bolze - de Françoise Dornier à Michèle Ferrer - de Olivier Francony à Jérôme Esquevin - de Max Gougou à Michel Roulet-Dubonnet - de Patrick Mignola à Joseph Campagna - de Béatrice Rosset à Pierre Miscopein - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

• délégués excusés : 5

Marie-Thérèse Chassery - Sophie Jacquier - Jean-Marc Léoutre - Corinne Townley - Jérôme Viollet

Conseil communautaire du 25 novembre 2011

délibération n° 170-11 C

objet **Choix du délégataire et approbation de la convention de délégation de service public pour le renouvellement du contrat de gestion du réseau de transports urbains sous la forme d'une régie intéressée**

Henri Dupassieux, vice-président chargé des transports et du développement de l'intermodalité, rappelle que Chambéry métropole, au titre des compétences obligatoires prévues par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, est autorité organisatrice des transports urbains (AOTU) sur le périmètre des 24 communes qui la composent, et qui représente également le Périmètre de Transports Urbains (PTU).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, Chambéry métropole a confié l'exploitation du réseau de transports en commun, dans le cadre d'une délégation de service public, à un opérateur privé, la société Connex Chambéry, pour une durée de 6 ans, prolongée d'une année sur décision du Conseil communautaire en date du 27 mai 2010.

Cette convention de délégation de service public arrivera à échéance le 31 décembre 2011.

Le Conseil communautaire du 8 juillet 2010 s'est prononcé en faveur de l'exploitation du réseau de transport sous la forme d'une régie intéressée afin de remplir les objectifs suivants :

- mieux maîtriser l'activité transport dans l'agglomération et conserver un droit de regard important sur la gestion du réseau et sur les prestations fournies par les directions nationales et régionales de l'opérateur (notamment l'assistance technique),
- maîtriser l'évolution des charges d'exploitation et optimiser les recettes de trafic afin d'améliorer la performance globale du système de transport,
- encadrer la rémunération du délégataire, tout en garantissant une incitation à l'amélioration de la fréquentation, à la maîtrise des charges, et à l'amélioration de la qualité de service,
- maîtriser la politique d'investissement (et de financement) concernant les biens nécessaires à l'exploitation (véhicules, dépôts, futur système billettique, ...),
- garantir une transparence totale sur les éléments techniques et financiers de l'exploitation du service de transport et mettre en œuvre à compter de 2012 un contrôle d'exploitation,
- encadrer et maîtriser la sous-traitance dans le cadre du contrat et faire appel au dispositif « insertion-emploi »,
- permettre de s'appuyer sur les savoir-faire techniques et commerciaux d'un groupe compétent en gestion de transport public urbain de voyageurs.

Ce mode de gestion permet d'établir avec clarté et transparence les responsabilités et rôles respectifs de l'autorité organisatrice des transports et du délégataire.

Les principaux objectifs qui seront fixés au prochain délégataire porteront sur :

- la recherche de la meilleure adéquation possible entre l'offre de transport et la demande exprimée par les habitants et les usagers,
- l'amélioration continue de la qualité du service rendu,
- la maîtrise de la participation financière de Chambéry métropole grâce à une optimisation des moyens nécessaires,
- le développement de la fréquentation globale avec l'enjeu d'augmenter le report des déplacements effectués en automobile vers les transports collectifs au travers d'une politique

commerciale dynamique et d'une amélioration de la performance du réseau et de la qualité de service.

Par délibération en date du 30 septembre 2010, le Conseil communautaire a autorisé le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion du réseau de transport de l'agglomération chambérienne, sous la forme d'une régie intéressée, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Un comité de négociateurs a été désigné ainsi qu'un comité de pilotage.

Les critères retenus pour le jugement des propositions sont, par ordre décroissant d'importance :

- la valeur technique de l'offre, qui sera appréciée au regard du contenu du dossier technique du candidat et mesurée par les sous-critères suivants :
 - o la pertinence du projet d'organisation,
 - o la pertinence du projet social,
 - o la pertinence du programme d'assistance technique, la pertinence du projet marketing,
 - o la pertinence de la politique de lutte contre la fraude,
 - o la pertinence de la politique de qualité de service, la pertinence du projet industriel (exploitation, maintenance des biens mis à disposition par Chambéry métropole),
 - o la pertinence des procédures de contrôle des recettes,
 - o la cohérence entre les propositions techniques, commerciales et organisationnelles des candidats et leurs prévisions économiques,
- le niveau de contribution financière de Chambéry métropole.

Les principales étapes de cette procédure ont été les suivantes :

- publicité de la procédure le 30 octobre 2010,
- remise des candidatures le 10 décembre 2010,
- arrêt de la liste des candidats admis à remettre une offre par la commission de délégation de service public le 16 décembre 2010,
- envoi du dossier de consultation aux 5 entreprises admises à remettre une offre le 7 février 2011,
- réception de 4 offres le 15 avril 2011,
- arrêt – sur la base d'un rapport d'analyse – de la liste des trois candidats admis à la discussion par la commission de délégation de service public le 26 mai 2011,
- période de négociation entre le 30 mai 2011 et le 22 juillet 2011,
- remise de leur meilleure proposition par les candidats le 19 août 2011.

Puis, le comité de négociateurs a présenté aux membres du comité de pilotage, de manière anonyme, une analyse des différents projets des candidats en lice. Cette présentation a également été réalisée devant la commission transports et développement de l'intermodalité du 4 octobre 2011 et le Bureau du 20 octobre 2011.

Au regard des avis émis au sein de ces différentes instances et sous réserve de l'adaptation du produit transport, le processus de finalisation a été engagé avec le candidat remplissant le mieux les objectifs de la collectivité et proposant l'offre la plus avantageuse pour Chambéry métropole au regard des critères de jugement des offres.

Au vu du rapport du président ci-annexé, il est proposé d'approuver le choix de l'entreprise Véolia Transdev comme délégataire des transports urbains de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole.

Vu l'article 4 alinéa I-II-2 des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et de déplacements,

Vu les articles L. 1411-I et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 095-10C du Conseil communautaire du 8 juillet 2010 portant sur le choix du mode de gestion du réseau de transports en commun de l'agglomération de Chambéry,

Vu la délibération n° 127-10C du Conseil communautaire du 30 septembre 2010 portant sur le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'une régie intéressée,

Vu le procès-verbal d'admission des candidatures de la Commission de délégation de service public du 16 décembre 2010,

Vu le procès-verbal d'ouverture des offres de la Commission de délégation de service public du 18 avril 2011,

Vu le procès-verbal d'examen des offres de la Commission de délégation de service public du 26 mai 2011,

Vu l'avis du Bureau du 20 octobre 2011,

Vu le rapport de présentation du président,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 1 Abstention (Guy Fajeau ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : confie à Véolia Transdev la gestion des services délégués définis à l'article 1 du projet de convention de délégation de service public ci-annexé, à l'intérieur du périmètre des transports urbains (PTU) constitué par le territoire de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole, mais impliquant également pour partie trois communes de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (Le Bourget-du- Lac, Méry et Voglans) situées en dehors du PTU,

Article 2 : approuve le projet de convention avec la société Véolia Transdev et l'ensemble de ses annexes visant à lui confier ledit service pour la gestion et l'exploitation du service de transport public collectif de voyageurs de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole sur le territoire de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole mais également sur trois communes de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (Le Bourget-du-Lac, Méry et Voglans) situées en dehors du PTU, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2012,

Article 3 : confie à Véolia Transdev la gestion des services de transport scolaire relevant des tranches conditionnelles n°1 à 6, 16, 17 et 18 mentionnées dans le projet de convention, dès le 2 janvier 2012,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents à intervenir.

le président,
Louis Besson

acte certifié exécutoire,	transmis en Préfecture le : 07 décembre 2011	affiché ou publié le
identifiant de télétransmission 47042342	identifiant unique de l'acte DEH11H170H1	